



## COMMUNICATION 2009

### **Création de l'Agence de l'Energie Val de Marne-Vitry : nouveau service territorial et solidaire pour la maîtrise de la demande énergétique**

#### **Pourquoi une Agence de l'Energie ?**

Début 2005, le Syndicat Intercommunal de chauffage urbain Choisy-Vitry (SICUCV) élabore un plan d'extension du réseau et de maîtrise de l'énergie. Dans le cadre des échanges entre le SICUCV, les villes de Vitry et de Choisy et de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) sur ce projet, la question d'une démarche globale dans le domaine énergie-environnement est posée. Ainsi, les services de la Ville de Vitry-sur-Seine notent que, malgré la nécessité de prendre en compte la dimension « énergie » dans de nombreux domaines d'intervention de la collectivité, il manque un service support chargé de répondre aux besoins d'expertise.

Il est alors décidé d'examiner l'opportunité de créer une agence locale de l'énergie. L'ADEME souligne en effet l'absence, dans le Val de Marne, de service de type « point info énergie » - destiné aux particuliers - tout comme celle d'agence locale de l'énergie - destinée aux professionnels publics ou privés.

#### **Démarche pour la création de l'Agence de l'Energie**

Une étude de faisabilité est alors réalisée par la ville de Vitry ; le cadre méthodologique fourni par l'ADEME - qui donne son « label » au réseau Info Energie et des agences locales de l'énergie - constitue le corps du dossier de faisabilité.

Cette ébauche donne lieu aux orientations suivantes : le périmètre du projet doit dépasser l'échelle communale, d'une part, pour permettre un développement progressif de la future agence de l'énergie, d'autre part, pour pérenniser les emplois qui seront créés. Si le projet d'Agence fait l'objet, au départ, d'une initiative locale, son aire de développement sera à terme tout ou partie du département.

Un comité de pilotage rassemblant la Ville de Vitry, le SICUCV, l'ADEME, le CAUE 94, le Conseil Régional et le Conseil Général du Val-de-Marne est mis en place. La Ville de Choisy-le-Roi et l'ASAD (l'Association Seine Amont Développement qui regroupe 5 communes) sont informées de la démarche afin de pouvoir intégrer au comité de pilotage les collectivités locales qui seraient intéressées.

Pour la concrétisation du projet, les aides mobilisables sont étudiées : il est décidé de recourir au dispositif d'emplois-tremplins (financement de la Région et du Département) ; cependant, afin de garantir l'emploi, ce dispositif ne s'adresse qu'à des structures associatives ayant au moins 3 ans d'existence. C'est pourquoi la ville de Vitry-sur-Seine s'est adressée au CAUE 94, comme structure existante permettant le portage du projet : le CAUE 94 s'est montré immédiatement enthousiaste sur le projet, considérant l'opportunité de développer un nouveau « service » au sein de son équipe, dans le cadre d'un co-financement ADEME et collectivités territoriales.

Ainsi, fin 2006, le montage du projet s'est arrêté sur un cadre favorisant la constitution rapide de l'Agence de l'énergie avec le souci principal d'une intégration des personnels futurs.

Les axes fondateurs de l'Agence sont ainsi :

- un ancrage territorial centré sur la commune de Vitry-sur-Seine – dont le Conseil Municipal a le premier délibéré favorablement en faveur du soutien financier à apporter – tout en promouvant une ouverture aux autres collectivités du département ;
- un service mis en place pour les particuliers (espace Info Energie), quel que soit leur lieu de résidence, et pour les professionnels (1<sup>er</sup> conseil gratuit puis convention de partenariat à établir pour mettre en œuvre un travail détaillé) ;
- une structure professionnelle – le CAUE 94 – au cœur des réseaux de formation et de conseil dans le Val-de-Marne permettant une intégration rapide des personnels à recruter et un suivi de leur formation ;
- un plan de financement établi sur 6 ans en deux phases de trois ans (phase de démarrage et phase de développement) pariant sur une hausse sensible des recettes hors subventions publiques.

L'Agence est créée en 2007 suite à l'accord des principaux financeurs ; la ville de Vitry et le SICUCV contribuent pour 30% au budget de l'Agence ; le recrutement du responsable de la future agence se déroule avant l'été. En septembre 2007, l'Agence de l'Energie Val de Marne-Vitry, troisième Agence en Ile-de-France démarre son activité. L'année 2008 constitue la première année de plein exercice pour l'Agence, constituée d'un responsable et de deux conseillers-énergie.

### **Premières actions de l'Agence**

Outre le conseil aux particuliers (415 contacts en 2008), l'Agence a multiplié les actions d'information, de formation et de conseils auprès de différents publics : organisation de conférences grand public, formation des services techniques de la ville de Vitry, accompagnement des CCAS (centres communaux d'action sociale) de villes du Val-de-Bièvre sur la précarité énergétique, analyses énergétiques ou environnementales de l'urbanisme, etc..

Elle développe aussi sa réflexion sur des thèmes intéressant l'ensemble des collectivités du Val-de-Marne : participation à un groupe de travail pour un Plan Climat du Val-de-Marne, réflexion sur la thermographie aérienne, évaluation d'outils, etc..

### **Conclusions**

Plutôt que de créer une nouvelle structure, le choix de renforcer une structure existante – le CAUE – sur des nouvelles thématiques, s'est avéré efficace en terme de planning et d'intégration des ingénieurs et conseillers énergie au sein du territoire et des partenaires locaux.

La souplesse permise par la structure en fait une agence ouverte aux enjeux du territoire. Dans ce cadre, l'agence s'est positionnée notamment par rapport à deux problématiques fortes sur le Val-de-Marne : le service aux petites entreprises, et une attention particulière aux questions de la précarité énergétique des ménages.

L'implication forte du SICUCV et de la Ville de Vitry-sur-Seine ont été déterminantes dans la création de l'Agence, notamment pour l'échéancier financier ; pour autant, l'Agence développe aujourd'hui son projet de développement au-delà de ce périmètre initial. L'année 2009 vise à consolider les partenariats et à finaliser un programme d'actions déjà très dense, révélateur de la forte demande qui émane du territoire sur les questions d'énergie.

**Contact : Cécile VEYRUNES LEGRAIN**

Adjoint au Maire à l'environnement

Tél. : 01 46 82 83 63 / Fax : 01 46 81 51 65 / Courriel : cecile.veyrunes@mairie-vitry94.fr